



UNITÉ URBAINE



UNITÉ RURALE ET SUBURBAINE



UNITÉS DU SECTEUR PRIVÉ

Le 4 décembre 2014

ÉTUDE ERGONOMIQUE CONJOINTE ET INDÉPENDANTE SUR LA MÉTHODE DE LIVRAISON À DEUX LIASSES

Pour faire suite à l'arbitrage et aux décisions de l'arbitre Burkett à ce sujet, le STTP et Postes Canada se sont entendus pour réaliser une étude ergonomique conjointe et indépendante des deux options de transport du courrier appuyées par Postes Canada et utilisées par les factrices et facteurs dans les bureaux de poste qui ont subi la transformation postale depuis 2010. Ces deux options du transport du courrier sont : 1^o des *liasses de courrier trié manuellement et de manière séquentielle tenues ensemble dans la main* et 2^o des *liasses de courrier trié manuellement et de manière séquentielles tenues dans la main en les appuyant sur l'avant-bras*.

L'étude a été confiée à la firme d'ergonomes Golder Associates (*Golder*). Elle se déroulera durant les prochaines semaines aux endroits suivants : Calgary en Alberta, Winnipeg au Manitoba, London et Ottawa en Ontario, et Gatineau et Montréal au Québec. Nous visiterons deux postes de facteurs et factrices dans chacune des villes choisies.

L'étude se déroulera en plusieurs étapes. L'une des premières étapes consistera à rencontrer, de manière conjointe, en présence et avec la participation des membres du CLMSS des bureaux concernés, les factrices et facteurs pour leur expliquer le but et le déroulement de l'étude en plus de distribuer aux factrices et facteurs des bureaux concernés un questionnaire sur différents aspects de la livraison du courrier. (Le contenu du questionnaire a fait l'objet d'une entente entre les parties). Les employées et employés participants à cette étude auront une semaine pour répondre au sondage, ce qu'ils feront durant les heures de travail. Les sondages seront anonymes, c'est-à-dire qu'il ne sera pas possible d'identifier les participantes et participants. Les sondages seront ensuite déposés dans des boîtes scellées et identifiées à cette fin, et celles-ci ne seront ouvertes que conjointement lors d'une rencontre du CNMSS à Ottawa. Les données des sondages reçus seront compilées et analysées par la firme *Golder*.

.../2



Une des étapes suivantes consistera à faire des observations sur le terrain. Les ergonomes se rendront dans les six endroits concernés pour filmer et photographier des factrices et facteurs qui se seront portés volontaires, et pour étudier et analyser leur mouvements lorsqu'ils effectuent la livraison du courrier selon les deux méthodes proposées. Nous aurons besoin de quatre (4) volontaires dans chacun des postes de facteurs et factrices concernés, soit des personnes qui, sur la courbe des percentiles, se trouvent à l'extérieur des 5^e et 95^e percentiles sur le plan de la taille (donc des personnes de petite ou de grande taille) pour un total de huit (8) volontaires par ville, et un grand total de 48 participantes et participants. (Ces volontaires pourraient par exemple, porter sur leur corps des marqueurs qui permettront d'analyser en profondeur leurs gestes et mouvements.) Encore ici, les observations se feront en présence et avec la participation des membres du CLMSS des bureaux concernés. Afin de préserver l'anonymat des participantes et participants, toutes les données, vidéos et photographies recueillies seront détruites à la fin de l'étude. Si des photos doivent être intégrées au rapport final des ergonomes, Golder veillera à ce qu'il soit impossible d'identifier les volontaires. Suite à ces observations, des recommandations seront formulées et présentées au CNMSS. Le rapport final est sensé paraître vers la fin du mois de juin 2015.

Nous demandons aux factrices et facteurs des endroits concernés de participer pleinement à cette étude, qui permettra d'améliorer les conditions de travail non seulement dans ces postes de facteurs et factrices, mais aussi dans l'ensemble des bureaux où la méthode de livraison à deux liasses est utilisée.

D'autres informations vous parviendront sous peu à ce sujet.

Solidarité,



Serge Champoux
Permanent syndical national
Santé et sécurité

2011-2015 / Bulletin n° 348
SC/jl/sepB 225

